



10/08/2026

Fortes chaleurs : la Ville de Besançon rappelle ses dispositifs de protection de la population

Un nouvel épisode de fortes chaleurs débute à compter d'aujourd'hui et devrait encore s'intensifier dans les prochains jours. La Ville de Besançon maintient une vigilance renforcée et rappelle ses dispositifs afin de protéger les habitants, en particulier les personnes les plus vulnérables.

En période estivale, alors que de nombreuses personnes peuvent être absentes, la Ville invite également chacun à faire preuve de vigilance envers les personnes isolées ou vulnérables de son voisinage et à prendre régulièrement de leurs nouvelles.

Les services municipaux et le Centre communal d'action sociale (CCAS) restent pleinement mobilisés pendant toute la durée de cet épisode de fortes chaleurs. [Le dispositif VIGAL](#) est activé afin d'assurer un suivi régulier des personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables. Une veille mobile est également mise en place auprès des personnes sans domicile afin de proposer des distributions d'eau et de faciliter l'accès aux dispositifs d'accompagnement.

Les résidences autonomie municipales, dotées d'espaces climatisés, peuvent accueillir les personnes âgées qui souhaitent bénéficier d'un lieu de fraîcheur pendant les périodes de fortes chaleurs.

Parallèlement, la Ville poursuit le déploiement de mesures concrètes pour permettre à chacun de mieux faire face aux températures élevées :

- Maintien des rampes d'eau temporaires en centre-ville ;
- Mise en place d'une signalétique dédiée pour identifier les points d'eau potable et les lieux frais ;
- Mobilisation d'un réseau de commerçants partenaires permettant le remplissage des gourdes et proposant un espace de répit ;

- La gratuité des musées pendant l'épisode de fortes chaleurs ;
- Extension des horaires d'ouverture de la Roseraie de Battant et du parc des Chaprais.

Comme le recommande Santé publique France, chacun est invité à adopter les bons réflexes : boire régulièrement de l'eau, limiter les efforts physiques aux heures les plus chaudes, maintenir son logement au frais, se rafraîchir régulièrement et prendre des nouvelles des personnes fragiles de son entourage.

La Ville rappelle également que la baignade dans le Doubs reste interdite. En période de fortes chaleurs, la recherche de fraîcheur peut conduire à sous-estimer les dangers liés aux cours d'eau. Le respect de cette interdiction est essentiel pour garantir la sécurité de tous.

Les organisateurs d'événements en extérieur sont invités à adapter leurs activités en fonction des conditions météorologiques afin d'assurer la sécurité du public et des participants.

Pour suivre l'évolution de la situation et retrouver l'ensemble des dispositifs mis en place, les habitants sont invités à consulter la page dédiée sur [le site internet de la Ville de Besançon](#). Ils y retrouveront notamment la carte des lieux frais et des points d'eau potable, les adaptations des services municipaux ainsi que les conseils de prévention.

Une version papier de cette carte est également disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville et à l'Office de tourisme.

Contacts

Esther SZWARC – Adjointe au Maire, déléguée à la santé, à la prévention et au handicap

Mail : esther.szwarcs@besancon.fr

Rémy SCHWARTZLER - Médecin directeur de la direction santé publique

Mail : remy.schwartzler@besancon.fr